

1.1 Caractéristiques souhaitables des commissions

Des commissions mondiales sont fréquemment convoquées pour relever des défis sociétaux. Pourtant, il n'existe pas de liste convenue des caractéristiques souhaitables de telles commissions, et encore moins d'outils pour soutenir leur développement, l'élaboration de leurs rapports et leur évaluation.

Les responsables des commissions mondiales peuvent probablement apprendre beaucoup du domaine des lignes directrices de pratique clinique liées à la santé, qui se trouvait dans une position similaire il y a trois décennies. Depuis lors, un flux constant de développements méthodologiques a conduit à une liste de caractéristiques souhaitables de lignes directrices de pratique clinique (8), d'outils de première et de deuxième génération pour soutenir leur élaboration, leur communication et leur évaluation (AGREE I et II), et des outils complémentaires pour évaluer la qualité et la mise en œuvre des recommandations des lignes directrices (AGREE-REX) et soutenir l'élaboration, la communication et l'évaluation des orientations des systèmes de santé (AGREE-HS). Pour plus de détails, consultez le site Web AGREE Enterprise.

Pour soutenir son propre travail et jeter les bases des futurs développements méthodologiques liés aux commissions mondiales, la Commission sur les données probantes a rédigé un ensemble de caractéristiques souhaitables pour les commissions mondiales, en utilisant les cinq éléments de l'outil AGREE-HS (qui est plus proche des enjeux systémiques auxquels font face la plupart des commissions mondiales comparativement aux outils liés aux lignes directrices de pratique clinique).

Le sujet

Convoquées et/ou financées par un organisme formel ayant l'autorité d'agir sur les recommandations et/ou justifiées puisqu'il s'agit d'un enjeu prioritaire et que les décideurs souhaitent et peuvent donner suite aux recommandations

Les participants

Composées de commissaires qui ont été explicitement choisis pour refléter de nombreux éléments de la diversité requise pour s'assurer que les recommandations s'adressent et sont susceptibles d'être utilisées par les types de décideurs qui pourraient prendre des mesures sur la base des recommandations, par exemple en fonction :

- des types de défi (y compris le secteur), décideur et données probantes
- de l'éventail d'expériences et d'ancienneté
- de l'équilibre entre les genres
- de la diversité d'origines ethnoculturelles
- des régions et pays d'appartenance
- des langues parlées

Soutenues par une politique sur les conflits d'intérêts qui exige que les commissaires et le personnel du secrétariat indiquent publiquement leurs conflits d'intérêts potentiels, un panel indépendant (si nécessaire) pour gérer ces conflits d'une manière proportionnée à leurs risques, et le personnel du secrétariat pour veiller à ce que l'influence des bailleurs de fonds soit évitée ou minimisée

Les méthodes

Grâce à l'utilisation de méthodes systématiques et transparentes pour :

- examiner les données probantes (par exemple, l'analyse des données et les synthèses de données probantes) qui ont éclairé les délibérations sur les sections (par exemple, les infographies, les tableaux et les zones de texte) et les recommandations
- engager un groupe élargi de parties prenantes pour créer une dynamique d'action et éclairer les délibérations (par exemple, via le site Web, les médias sociaux et la sensibilisation directe des groupes de coordination)
- se mettre d'accord sur les recommandations finales (par exemple, grâce à un consensus formel)

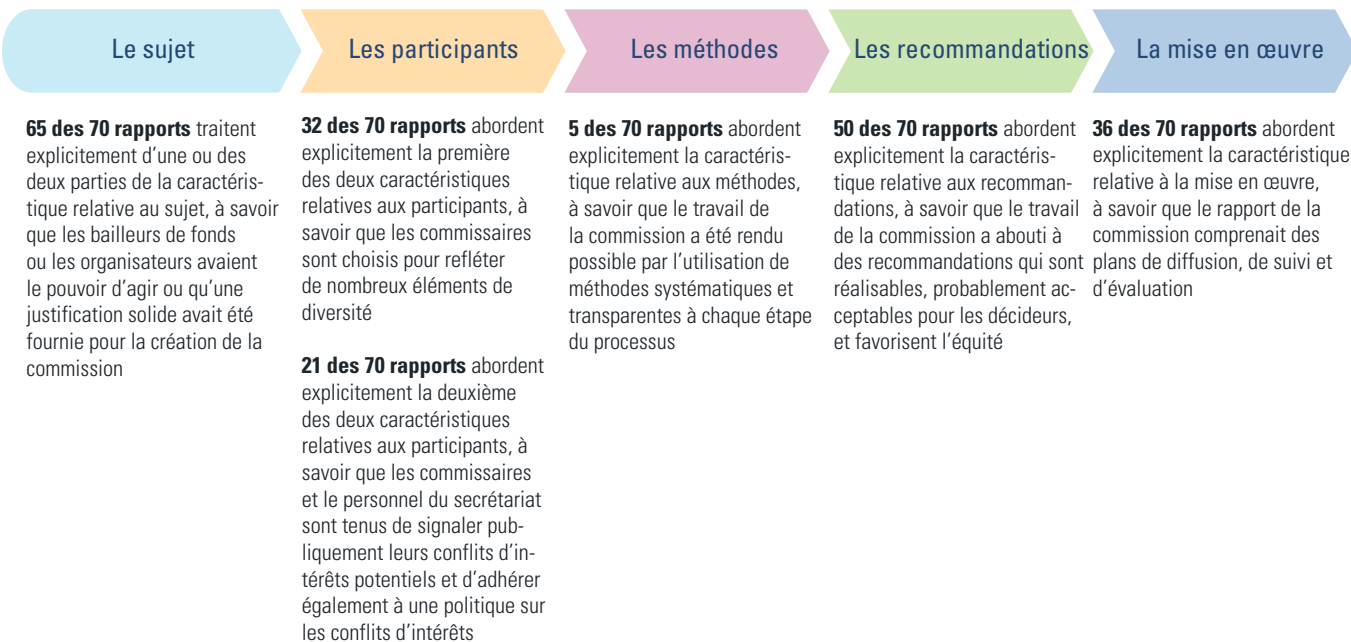
Les recommandations

Abouti à des recommandations réalisables, qui sont probablement acceptables pour les décideurs, et qui favorisent l'équité

La mise en œuvre

Inclus des plans de diffusion pour garantir que les décideurs soient rejoints (par exemple, la traduction dans plusieurs langues, la publication en libre accès, l'engagement d'intermédiaires et la participation à des événements ciblés par les décideurs), et pour le suivi et l'évaluation afin d'assurer la continuité du travail et l'imputabilité des acteurs impliqués.

La Commission sur les données probantes a respecté ces caractéristiques avec autant de diligence que possible et les a utilisées pour analyser les commissions mondiales dont les rapports ont été publiés depuis le 1er janvier 2016 ou en cours de rédaction. Nous avons choisi cette date, car elle coïncidait avec le début de l'ère des Objectifs de développement durable (2016 à 2030). Notre évaluation des rapports des commissions mondiales, à la lumière des caractéristiques énoncées ci-dessus, a révélé que :



Ces mêmes commissions mondiales ont également constitué la base de notre analyse des :

- rapports des commissions mondiales par types de défis (**section 2.5**)
- rapports des commissions mondiales par types de décideurs (**section 3.8**)
- rapports des commissions mondiales par formes de données probantes (**section 4.15**).

Pour cette section (**1.1**), ainsi que pour les **sections 2.4, 3.8 et 4.14**, nous nous sommes concentrés sur ce qui a été rapporté (ce qui peut être inférieur à ce qui a été réellement fait). Nous n'avons pas mené d'entrevues ni examiné de sites Web. Un travail similaire pourrait être effectué pour les nombreuses commissions régionales, nationales et infranationales, qui portent parfois d'autres noms, tels que : 1) groupes consultatifs ; 2) comités consultatifs ou d'examen; 3) panels d'évaluation ou de haut niveau ; 4) commissions nationales ou royales ; 5) conseils de surveillance ; 6) académies des sciences ; ou 7) groupes de travail. Des analyses plus approfondies pourraient être effectuées en utilisant certaines des méthodes utilisées dans une analyse des commissions mondiales par Gertz et ses collègues (bien qu'avec un objectif différent).(9)

Une analyse thématique des recommandations de ces commissions mondiales a également permis de :

- comprendre l'écart entre où nous en sommes et où nous devons être en utilisant des données probantes pour relever les défis sociétaux, au moins du point de vue des membres de haut niveau des commissions mondiales (voir **section 7.1**)
- améliorer le cadrage des recommandations préliminaires de la Commission sur les données probantes et identifier de nouvelles idées pour les recommandations de la Commission, qui aideraient à combler cet écart (voir la **section 7.2**)
- identifier les recommandations de la Commission sur les données probantes qui s'alignent sur les recommandations d'autres commissions mondiales (voir la colonne sur « l'alignement des rapports » dans la **section 7.2**).

Les méthodes qui sous-tendent ces analyses sont décrites à l'**annexe 8.1**.